

BOURG St ANDEOL



Demande de permission de voirie

Toute demande doit être formulée au minimum 15 jours francs avant la date de validité de la permission de voirie sollicitée.

→ Identité du demandeur :

<u>Nom - prénom :</u>
<u>Adresse :</u>
<u>Téléphone – mail :</u>

→ Les travaux :

<u>Adresse des travaux :</u>
<u>Nature des travaux :</u>
<u>Nom et coordonnées du maître d'oeuvre</u>
<u>Durée des travaux :</u>
<u>Définition des besoins</u> (place de stationnement, alternat par feux tricolores, ...)

Fait à _____, le _____
Signature

Tout occupant du domaine public sera redevable d'une taxe de 4 € par jour calendaire d'occupation à compter du 11^{ème} jour d'occupation. L'occupation des 10 premiers jours demeurant à titre gratuit (Délibération n° 168 du 18 Octobre 2006).